Décret exécutif n° 2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers, p.3.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie;

Vu le décret présidentiel n° 99-299 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant nomination du Chef du Gouvernement;

Vu le décret présidentiel n° 99-300 du 16 Ramadhan 1420 correspondant au 24 décembre 1999 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret ex4cute n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au ler mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation ;

Décrète :

Article 1er. - En application des dispositions de l'article 54 de la loi n° 99-01 du 19 Ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999, susvisée, le présent décret a pour objet de fixer les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers.

- Art. 2. Les établissements hôteliers, tels que définis par les dispositions du décret exécutif n° 2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000, susvisé, doivent faire l'objet de classement en catégories conformément à des normes telles qu'annexées au présent décret.
- Art. 3. Les demandes de classement des établissements hôteliers doivent être adressées, selon le cas, au ministre chargé du tourisme ou au wali territorialement compétent.

Elles doivent être accompagnées des documents suivants :

- les photographies des lieux
- les copies conformes des plans de projets hôteliers, approuvés par la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers
- une copie conforme de l'autorisation d'exploitation
- une copie conforme du certificat de conformité aux règles d'hygiène et de salubrité publique, délivré par les services de la santé ;
- une copie conforme du certificat de conformité aux règles d e sécurité et de lutte contre l'incendie, délivré par les services de la protection civile;
- l'état nominatif du personnel d'exploitation avec ses diplômes, ses qualifications et expériences professionnelles.

- Art.4. Il est créé auprès du ministre chargé du tourisme, une commission nationale de classement en catégories des établissements hôteliers, ci-après désignée commission nationale" composée comme suit :
- le directeur chargé des activités hôtelières au ministère chargé du tourisme, président
 - le représentant du ministre chargé du commerce.
- le représentant du ministre chargé de l'intérieur (direction générale de la protection civile) .
 - le représentant du ministre chargé de la santé .
- le directeur général de l'établissement national des études touristiques (ENET);
- le représentant de la fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration.

Le secrétariat de la commission nationale est assuré par les services de la direction chargée des activités hôtelières au ministère chargé du tourisme.

La commission nationale peut, si elle le juge utile, faire appel, à titre consultatif, à toute personne qui, par ses connaissances techniques ou son expérience, est en mesure de L'éclairer dans ses délibérations.

- Art.5.- Après avis de la commission nationale, le ministre chargé du tourisme prononce, par arrêté, le classement en catégories des établissements hôteliers suivants :
 - les hôtels : les catégories "2, 3, 4 et 5 étoiles" ;
 - les villages de vacances : la catégorie "3 étoiles"
 - les résidences touristiques : la catégorie "3 étoiles";
 - les terrains de camping : la catégorie "3 étoiles".
- Art. 6. Il est créé auprès du wali, une commission de wilaya de classement en catégories des établissements hôteliers, ci-après désignée "commission de wilaya" composée comme suit:
- le directeur du tourisme de wilaya ou le chef d'inspection de tourisme de wilaya, selon le cas, président;
 - le directeur du commerce de wilaya
 - le directeur de la règlementation et des affaires générales de wilaya
 - le directeur de la protection civile de wilaya
 - le directeur de la santé de wilaya ;
- le représentant du directeur général de l'établissement national des études touristiques ;

- le représentant de la fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration.
- Art.7. Après avis de la commission de wilaya, le wali territorialement compétent prononce, par arrêté, le classement en catégories des établissements hôteliers suivants :
 - les hôtels : les catégories "sans étoiles et 1 étoile"
 - les villages de vacances : les catégories "1 et 2 étoiles"
 - les résidences touristiques les catégories "1 et 2 étoiles" ;
 - les terrains de camping : les catégories et 2 étoiles";
 - les motels ou relais : les catégories " 1 et 2 étoiles";
 - les auberges : les catégories " 1 et 2 étoiles";
 - les chalets : les catégories " 1 et 2 étoiles" ;
 - les pensions : la catégorie unique
 - les meublés du tourisme : la catégorie unique
 - les gîtes d'étape : la catégorie unique.

Le secrétariat de la commission de wilaya est assuré par les services de la direction du tourisme de wilaya ou de l'inspection du tourisme de wilaya.

La commission de wilaya peut, si elle le juge utile, faire appel, à titre consultatif, à toute personne qui, par ses connaissances techniques ou son expérience, est en mesure de P éclairer dans ses délibérations,

- Art.8.- Les règlements intérieurs-type de la commission nationale et des commissions de wilaya sont fixés par arrêté du ministre chargé du tourisme.
- Art. 9. La commission nationale et les commissions de wilaya sont chargées de donner un avis sur :
- la conformité des demandes de classement des établissements hôteliers aux normes correspondantes
- le reclassement dans une catégorie supérieure ou le déclassement dans une catégorie inférieure des établissements hôteliers.
- Art. 10. Dans le délai de quarante cinq (45) jours à compter de leur saisine, les commissions créées ci-dessus donnent leur avis sur la base :
- du dossier technique de l'établissement hôtelier, préparé par leurs secrétariats respectifs
- du rapport d'inspection effectuée par les services compétents du ministère chargé du tourisme
 - des documents justificatifs prévus à l'article 3 ci-dessus.
- Art.11. Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000.

Ahmed BENBITOUR.

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS

CATEGORIES	l CAI	S ETOILES	! 1 ETOILE	! 2 ETOIALE	! 3 ETOIALE
CATEGORIES	: SAI	45 EIOIHES	: I EIOILE	: Z EIOIANE I	: 5 EIOIANE
	: 1		!	: 1	: !
1 - Conditions	!Etab:	Lissement	!Etablissement	!Etablissement	!Etablissement
	. —	ctérisé		!cazractérisé	
-	!par ı	ın minimum	! par un	! par un	! par un
	-		! ameublement	-	-
	!et d'	installatio	n et des	! et des	! et des
	!ainss	si qu'un bon	!installations	!installations	!installations
		_	! de qualité		! d'excellence
			-	_	!qualité ainssi
	! comp		-	-	!qu'un parfait
	_		!ainssi qu'un		! état
	!	_	!q'un bon état		!d'entretien et
	!		_	!comportement	! un bon
	!			_	!comportement
	!		!comportement		! de son
	!		! de son	!	! personnel
	!		! personnel	!	!
	!		!	!	!
2- Nombre de	!		!	!	!
chambres au	!	10	! 10	! 10	! 10
minimum	!		!	!	!
	!		!	!	!
3 - Entrée de	! Ent:	rée de la	! Entrée de la	! Entrée de la	! Entrée de la
l'hôtel	! clie	entèle	! clientèle	! clientèle	! clientèle
	! indé	pendante	! indépendante	!indépendante	! indépendante
	!	•	!	!	!
	!Signa	alée,d'accès	! Signalée ,	! Signalée,	! Signalée,
	_	le et	! d'accès	- ·	! d'accès
	! écla	airée la	! facile et		! facile et
	! nui		! éclairée la		! éclairée la
	!		! nuit	! nuit	! nuit
	!		!	!	!
4- Garage/Parking	!		!	!	! Emplacements
	!		!	!	! en rapport
	!		!	!	! avec la
	!		!	!	! capacité de
	!		!	!	! l'hôtel
Suit Tableau :					
CATEGORIES		4 ET	OILES	! 5 ETOILES	
	!	!		!	
RUBRIQUES	! !	! !		! !	
1-Conditions géné	rales!	Etablisseme	nt caractérisé	! Etablissemen:	t caractérisé
30110		ameublemen		! ameublement	
		installati			s d'excellence
		qualité ai			i qu'un parfait
		_	at d'entretien	_	
				comportement:	
		irréprochab		! de son pers	-
	•			. ac our perso	

	! personnel	!	! •		
2- Nombres de chambre au minimum	es! ! 10	! ! !	!	10	
3- Entrée de l'hôtel	! indépendente ! Signalée, d'acc			Entrée de la clientèle indépendente Signalée, d'accès facile et éclairée la nuit	
4- Garage/parking	! Emplacement en ! avec la capaci: ! de l'hôtel	té de !	Emplacement en rapport avec la capacité de de l'hôtel		
1 - NORMES DE CLASSEM	MENT DES HOTELS (S	uite)			
CATEGORIES !! RUBRIQUES !	SANS ETOILE	! 1 ETOII ! !	LE	! 2 ETOILES !	
réception ! ! !	comptoir de réception+cabines téléphoniques insonorisées + cendriers	!téléphonic ! insonoris ! cendriers ! ! ! ! ! ! ! Une salle ! petits dé ! de surfac ! rapport a	de cabines ques sées + s e pour éjeuners ce en avec la de	! Hall de réception ! avec sièges d'une ! superficie de 1m² ! par chambre (d'au ! moins 20 m² et un !maximium exigible !de 40 m² comprenant ! un service de ! réception +cabines ! talaphoniques + !insonorisées + ! calendriers !	
5.3- Salon de thé ! Cafétéria !		!		! ! ! !	
5.4- Bar !		! ! !		! !	
5.5- Salle de ! banquets/ Salle de ! conférences !		! ! !		! ! !	
Tableau suite:					
CATEGORIES !! RUBRIQUES !	! 3 ETOILES !	4 ETOILES	! 5 !	5 ETOILES	

	!	!	!
5- Espaces communs	!	!	!
5- Espaces communs 5.1- Hall de réception	! avec salons ! (Fauteuils+table !basses) de bon !confort, d'une !superficie de 1 !m² par chambre ! (d'au moins 20m² !et un maximum !exigible de 80m² !et comprenant: ! un service de !réception+cabine !téléphoniques +	!salons (fauteuil !+tables basses) !de bon confort, !d'une superficie !lm² par chambre !d'au moins 20 m² !et un mximum !exigibles de 120m² !et comprenant: ! réception + ! conciergerie + s + caisse+ cabines ! téléphoniques ! issonorisées + ! cendriers + fax	! tables basses) ! d'excellent confort ! d'une superficie de !1m² par chambre d'au ! moins 20 m² et ! un maximum exigible ! de 160 m²) et ! comprenant: ! réception + ! conciergerie+ ! caisse+ cabines ! téléphoniques ! insonorisées + ! cendriers + fax + ! musique d'ambiance ! + décoration
5.2- Restaurant		!	! 1 ou plusieurs ! restaurants !d'excellent confort
5.3- Salon de thé Cafétéria	! De bon confort !	! De bon confort !	! De bon confort !
5.4- Bar	!	!De très bon confor	t D'excellent confort
5.5- Salle de banquets/ salle de conférences	! ! !	-	! Salles de banquets !Salles de conférence !disposant d'équipe- !-ment et de services ! pour conférences

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES	! SANS ETOILE	! 1 ETOILE	! 2 ETOILES
	!	!	!
RUBRIQUES	!	!	!
	!	!	-!
5.6 Boutiques	!Vitrines pour	!vitrines pour	! Vitrines pour
	!l'exposition des !produits de	!l'exposition des ! produits de	!l'exposition des ! produits de
	!l'artisanat, des	!l'artisanat, des	! l'artisanat,des
	!cartes et des	!cartes et des	! caqrtes et des
	!photographies des	! photographies de	s! photographies et
	! cites	! cites	! des cites
	! touristiques	! touristiques	! touristiques
	!	!	!
	!	!	-!
5.7- Toilettes communes	! WC publics ! séparés pour	! WC publics ! séparés pour	! WC publics séparés ! pour hommes et

	! Installations ! sanitaires et ! bon état ! de propreté et !de fonctionnement !avec disponibilit ! d'eau et papier ! hygiénique + ! lave-mains +	! Installations ! sanitaires et ! bon état de ! propreté et de ! fonctionnement é avec eau chaude ! et froide et ! papier hygiénique !+lave-mains, ts miroir, savon ! ou sèche-mains	! et papier ! hygiénique + ! lave-mains, miroir !savon, éssuie-mains !ou sèche-mains+ !corbeille à déchets
5.8-Ascenseurs	! étage	_	!! ! A prtir du 3ème ! étage
5.9- Couloir	! Eclairés en ! permanence ! Largeur	! permanence	! ! Eclairés en ! permanence ! Largeur ! minimale 1,40m
5.10- Sports/ Divertissementse	! ! !	!!!	!
5.11- Climatisation des locaux communs		_	! Chauffafe + ! ventilation
Tableau suite:			
CATEGORIES RUBRIQUES	! ! ! 3 ETOILES ! ! !	! 4 ETOILES !	5 ETOILES
5-6 Boutiques 5.1- Hall de réception	!l'exposition des! ! produits de ! !l'artisanat, des! !cartes et des ! !photographies ! ! des cites ! !touristiques ! ! Boutiques pour ! !vente de tabac ! !journaux, cartes! ! postales, ! !produits ! ! d'artisanat et ! ! produits de !	l'exposition des ! produits de ! l'artisanat, des ! dcartes et des ! photographiques ! des cites ! touristiques ! Boutiques pour ! vente de tabac, ! journaux, cartes ! postales, produits ! d'artisanat et !	Vitrines pour l'exposition des produits de l'artisanat, des cartes et des photographiques des cites touristiques Boutiques pour vente de tabac, journaux, carte postales, produits et produits de toilette Salons de coiffure hommes et dames
5.7- Toilettes communes	-	_	WC publics séparés pour hommes et

	dames Installations sanitaires en bonne qualité et en bon état de propreté et defonctionnement avec eau chaude et foide et papier hygiénique + lave-mains, miroir, savon, essuie- mains ou sèche-mains+	! sanitaires en ! bonnes qualité !et en parfait état! ! de propreté et de ! fonctionnement t avec eau courante! ! chaude et froide ! papier hygiénique e + lave- mains, ! miroir, savon, ! essuie-mains ou ! sèche-mains + ! corbeille à ! déchets +urinours	Installations sanitaires d'ecellente qualité et en parfait état de propreté et de fonctionnement avec eau courante chaude et froide et papier hygiénique + lave- mains, miroir, savon, essuie-mains ou sèche-mains + corbeille à déchets + uriinoirs
5.8- Ascenseurs	! 3ème étage ! ! !	l plusieurs lascenseurs réservés l pour la clientèle l l Monte - charge ou	létage: 1 ou plusieur lascenseurs de s réservés pour la l clientèle l l Monte- charge ou
		ascenseur de service	! ascenseur de ! service
59 Couloirs			! Eclairés en ! permanence
	-	Largeur minimale	: ! Largeur minimale ! 1,80 m !
		Picine	Dancinge/Discothèque !+ pisine + autres ! installations ! sportives
5.11- Climatisation des locaux communs		Climatisation (chaude et froide	! Climatisation ! (chaude et froide !

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES	į	!	!
	! SAN ETOILE	! 1 ETOILE	! 2 ETOILES
RUBVRIQUES	!	!	!
	-!	!	!
6. Normes requises	!	!	!
pour les chambres:	!	!	!
6.1- Surfaces	!	!	!
minimales:	!	!	!
(à l'exclusion des	!	!	!
sanitaires et des	!	!	!

<pre>blocs) * Chambre à 2 personnes: (à 2 lits individuels ou à grand lit)</pre>	! ! ! ! ! 8m²	! ! ! ! 10m²	! ! ! ! 11 m ²
équipements	! état avec: lit ! individuel (100cm !x200 cm) ou grand !lit (200cm x 200cm) !armoire/pendrie ! avec cintres !corbeille à papier !	grand lit (200cm x! 200cm) + 1 table ! de chevet avec ! luminaire par ! occupanrt + armoire! penderie avec cintre! + corbeille à papier ! + cendrier	bon état avec: lit individuel (100Cm x 200Cm) ou grand lit (200 cm x200 cm) + 1 descente de lit par occupant + 1 table de
	! extérieure ou	Occulation !! extérieur ou !! intérieure	Occulation extérieur ou intérieure
6.7- Ligne * Quantité en circulation et en stok par lit :	! Qualité ! acceptable !	Qualité acceptable!	! ! Qualité ! acceptable
Draps Taies d'oreillers Couvertures Couvre lit Serviettes de toile Serviettes de bain Serviette nid d'abeille Descentes de bains * changement des draps et taies d'oreillers	! - ! ! _ ! - !Après chaque dépar !de client ou 1 foi: !par semaine pour	le même client	départ de client ou tous les 2
		:	. Wewe Client

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite)

CATEGORIES	!		!		!	
	!	3 ETOILES	!	4 ETOILES	!	5 ETOILES
RUBVRIQUES	!		!		!	
	-! –		-!		- !	

 6. Normes requises pour les chambres: 6.1- Surfaces minimales: (à l'exclusion des sanitaires et des blocs) Chambre à 2 personnes: (à 2 lits individuels ou à grand lit) 	! ! ! !	! ! ! ! ! ! !	! ! ! ! ! !
équipements	! état avec: lit ! individuel ! (100cm x 200 cm ! ou grand !lit (200cm x 200cm) !+descente de lit !à defaut de !moquette+ table de !chevet avec !luminaire par ! occupant+armoire ! / penderie avec ! !ceintre+ coiffeuse !/secrétaire avec !avec ceintre + !chaise et bat-jour !+1 fauteuil par ! occupant+ 1 table !basse+ corbeille ! à papier+cendrier !+téléphone+ télé-	!avec: lit individue! ! (100cmx200cm) ou ! grand lit (200cm x) ! 200cm) +moquette ! ou tapis au sol !+1 table de chevet !avec luminaire par !occupant + armoire !penderie avec cintre !coiffeuse/Secrétaire !avec chaise et abat! ! jour+ faureuil ! par occupant + ! 1 table basse + 1 !porte bagages + 1 !miroir + corbeille !à papier+ cendrier !+ telephone + ! téléviseur + ! réfrigérateur ! mini-bar + ! décoration adaptée !	lit individuel (100Cm x 200Cm) ou grand lit (200 cm x200 cm) moquette ou tapis au sol + 1 table de chevet avec luminaire par cocupant + armoire/penderie avec cintres + coiffeuse/ secrétaire avec chaise et abat- jour+ fauteuil par occupant + 1 table basse + 1 porte bagage + miroir +
	! extérieure ou		! Occulation ! extérieur ou ! intérieure
6.7- Linge Quantité en circulation et en	!! ! Bonne Qualité ! !	! Trés bonne qualité! ! !	: !Excellent Qualité ! !
stok par lit : Draps Taies d'oreillers Couvertures Couvre lit	! ! 6 ! 3 ! 2 ! 2	! 8 ! 4 ! 2 ! 2	! 8 ! 4 ! 2 ! 2

Serviettes de toile		! 4	! 4
Serviettes de bain	! 3	! 4	! 4
Serviette nid	!	!	!
d'abeille	! 3	! 4	! 4
Descentes de bains	! 2	! 2	! 2
* changement des	1	1	1
_	l'Anrès chaque déns	art Après chaque dép	ert chaque iour
		s !de client ou tous	
d Oleilleis		our les 2 jours pour	
		! le même client	
	!le meme client	! le meme Client	!
	!	!	!
1 - NORMES DE CLASSE	MENT DES HOTELS (suite)	
CATEGORIES !	SANS !	. 1 !	. 2
		·	-
	ETOILE	! ETOILE !	ETOILES
RUBRIQUES !		!	
!	!	!!	!
6.3- Installations !			
		chambres doivent !	
		! dotées de salle !	
!	minimum d'un	! de bain privée !	privée complète
		! complète (lavabo!	
!		baignoire ou douche	
		!+ WC), d'une !	
		s surface minimale !	
	hommes et dames		minimare de 3,5 m
		! Installation !	
		sanitaires en bon!	
		! état de propreté !	
!	de douche privée!	! et de !	et de fonctionneme
!	avec un minimum	! fonctionnement !	avec eau chaude e
!	de 2 douches par!	! avec eau chaude !	froide et papier
!	étage	! et froide et !	hygiénique + miro
!	1	! papier hygiénique!	
	INstallation		dessus du lavabo
: •		luminaire au-dessus	
·		du lavabo, prise !	<u>-</u> '
		-	shampooing
	avec eau chaude	! éléctrique, savon!	!
	et froide et	shampooing !	!
!	papier hygiénique!	!!!	!
!	+ savon	! !	!
			1
!	!	!!	
! 6.4- Suite / !	!	!! ! !	
·	! ! !	!! ! ! ! !	
! 6.4- Suite / ! Appartements !	! ! !	!	
Appartements!	! ! ! Chaffage +	! 	Chauffage +
Appartements!! 6.5- Climatisation!	-	<u>-</u>	Chauffage +
Appartements!! 6.5- Climatisation!	-	<u>-</u>	Chauffage + Ventillation
Appartements !! 6.5- Climatisation ! !	Ventilation	! Ventillation !	Ventillation
Appartements !! 6.5- Climatisation ! !! * Changement du !	Ventilation !! Après chaque	! Ventillation ! !!! ! Après chaque !	Ventillation Après chaque dépa
Appartements !! 6.5- Climatisation ! !! * Changement du ! linge sanitaire : !	Ventilation! Après chaque départ de client!	! Ventillation ! !!! ! Après chaque !! ! départ de client !	Ventillation Après chaque dépa de client ou tou
Appartements !! 6.5- Climatisation ! !! * Changement du ! linge sanitaire : !	Ventilation! Après chaque départ de client! ou tous les 3	! Ventillation ! !!! ! Après chaque !! ! départ de client !	Ventillation Après chaque dépa de client ou tou
6.5- Climatisation ! ! * Changement du ! linge sanitaire : !	Ventilation! Après chaque départ de client! ou tous les 3	! Ventillation ! !!! ! Après chaque !! ! départ de client !	Ventillation

	1	l	l
6.8- Documentation chambres	! intérieure ! Instructions de	! Intérieure ! Instructions de ! secours	Réglement dans les ! intérieure ! Instructions de ! secours ! Guide téléphonique
7 Services : 7.1- Service petit- déjeuner		! Oui: servi en ! salle !	! Oui: servi en salle !
7.2- Services dans les chambres (Room service)	: ! ! !	! ! !	! !
		! !Service permanent ! ! 24h/24h	! Service permanent ! 24h/ 24h
suite tableau :			
CATEGORIES	! 3 ! ETOILES	! 4 ! ETOILES	! 5 ! ETOILES
RUBRIQUES	!	!	!
	!chambres doivent ! dotées de salle ! de bain privée ! complète(lavabo ! + baignoire ou ! douches + WC),	! chambres doivent ! dotées de salle ! de bain privée ! complète (lavabo !baignoire ou douche !+ WC), d'une ! surface minimale ! de 4,5m ² ! Installation ! sanitaires en	e ou douche + WC !séparé d'une surface
	! bon état de ! propreté ! et de ! fonctionnement ! avec eau chaude ! et froide et ! papier ! hygiénique + ! miroir et ! luminaire au - ! dessus du	! bonne qualité et ! en parfait état ! de propreté et de ! fonctionnement ! avec eau chaude ! et froide et ! papier hygiénique ! + miroir et ! luminaire au-dessus ! du lavabo, prise ! pour rasoir ! éléctrique, savon ! shampooing !	et de fonctionnement ! avec eau chaude et ! ! froide et papier ! hygiénique + miroir ! et luminaire au- ! dessus du lavabo s prise pour rasoir
6.4- Suite / Appartements			!A minimum: 10 % de ! la totalité des

	!	des chambres	chambres
6.5- Climatisation		Climatisation !! chaude et froide	Climatisation chaude et froide
* Changement du linge sanitaire :	! chaque jour !		Après chaque utilisation
	! itérieure ! Instructions de ! secours !Guide- télépho- ! nique ! Liste et tarifs ! des prestations ! Pancarte "ne pas	! Intérieure ! Instructions de !! ! secours !Guide téléphonique! ! Liste et tarifs	secours Guide téléphonique Liste et tarifs des prestations Papier à lettres
-7 Services : 7.1- Service petit- déjeuner	! salle et/ou		Oui: servi en salle ! et dans les chambres
7.2- Services dans les chambres	!	services permanent!	service permanent
réception	! 24h/24h ! personnel de ! personnel de !réception parlant ! la langue arabe !+ anglais et le	! personnel de ! réception portant! ! la lanque arabe ! ! + anglais et le !! ! français au moins!	24h/24h personnel de réception portant la langue arabe + l'anglais et le
1 - NORMES DE CLASS	EMENT DES HOTELS (suite):	
CATEGORIES RUBRIQUES	! SAN ETOILE ! !	! 1 ETOILE ! !	! 2 ETOILES ! !
7.4 Service coff:	!	! Coffre-fort !	!
7.5 Change de monnaie étrangère	! ! !	! ! !!	! ! Service change
7.6 Service secrétariat	! ! !	! ! !	! ! !
7.7 Service touristique	!!	! !	! !

	1	1	1
7.8 Blanchisserie	! !	! !	! !
Nettoyage à sec/	!	!	!
Repassage		!	!
7 0 - Málámbana	! !		!
7.9 Téléphone		! Téléphone dans !toutes les chambres	: 1
		! et salles communes	
		!	!
8- Personnel:	! Au minimum:	! Au minimum :	! Au minimum:
8.1- Directeur	diplôme supérieur	! diplôme supérieur	! ou diplôme
	! en hôtellerie et	! en hôtellerie et	! supréieur en
	! tourisme ou titre	! tourisme, ou titre	! hôtellerie et
		!étranger équivalent	! tourisme ou
	!ou diplôme de		! titre étranger
	! techenicien	! d'expérience dans	! équivalent + 1
	! supérieur en	! l'hôtellerie ou le	! années
	! hôtellerie et	! tourisme dont 1	! d'expérience
		! année en qualité	
	! ou titre etranger	! de cadre .	! lerie et
	equivalent+2 annees	! Ou diplôme de	! tourisme ou
		! technicien en ! hôtellerie et	
		! tourisme, ou titre	_
		!étranger équivalent	
	-	! + 6 années	_
		d'experience dans	
		! l'hôtellerie ou le	_
	!étranger équivalent	! tourisme, dont 3	! hôtellerie et
	!+ 5 années	! années en qualité	! tourisme en ou
	d'experience dans	! de cadre	! titre étranger
		! Ou justifier d'une	_
	•	! expérience de 5	
	-	!années en qualité	-
		de cadrec dans le	
		!secteur du tourisme	
	! experience de 5		! tourisme, dont
	! années en qualité	! •	! 5 année en
	! de cadre dans le !secteur du tourisme	! !	! qualité de ! cadre,
	secteur du tourisme		! Ou justifier
	!		d'une
	!		expérience de 6
	!		! années en
	!	!	! qualité de
	!	!	! cadre dans le
	!		! secteur du
	!	!	! tourisme
Tableau (suite):			
	! 3 ETOILES	! 4 ETOILES	! 5 ETOILES
RUBRIQUES		!	! !
7.4 Service coffre	Coffre-fort	! Service Ccoffre	! Coffre-fort

-fort	! !	! -foffre client	! !
7.5 Change de monnaie étrangère	! Service ! change	Service change	Service change
7.6 Service secrétariat	!! ! Service ! secrétariat	! Service ! secrétariat	Service secrétariat
7.7 Service touristique	! Information sur ! transports, ! voyages et ! divertissements	! transport, ! voyages et	Information sur transport voyages et divertissements
7.8 Blanchisserie Nettoyage à sec/ Repassage	! ! service ! client	! ! service ! client	! ! service ! client
7.9 Téléphone	! toutes les	!toutes les chambres ! et salles communes ! !	
8.1- Directeur	! diplôme supérieur ! en hôtellerie et ! tourisme ou titre !étranger équivalent !+ 3 années ! d'expérience ! dans ! l'hôtellerie et ! le tourisme, ! ou titre étranger ! !! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !	! diplôme supérieur ! en hôtellerie et ! tourisme, ou titre !étranger équivalent ! + 4 années ! d'expérience dans ! l'hôtellerie ou le ! tourisme ! diplôme de ! technicien !supérieur en hôtel !llerie ou titre !étranger équivalent ! + 8 années d'expéri !l'hôtellerie ou le ! tourisme, dont !5 années en qualité ! de cadre ! Ou diplôme de ! technicien en ! hôtellerie et ! tourisme, ou titre ! étranger ! équivalent ! + 12 années ! équivalent ! + 12 années ! d'experience dans ! l'hôtellerie ou le ! tourisme, dont 9 ! années en qualité	! supréieur en ! hôtellerie et ! tourisme ou ! titre étranger ! équivalent + 5 ! années ! d'expérience !dans l'hôtel- ! lerie et ! ! ! tourisme ou ! titre étranger !équivalent + 10 ! années en ! ! qualité de ! cadre ! Ou diplôme de ! technicien en ! hôtellerie et

! l'hôtellerie ou le	! Ou justifier d'une	!	équivalent 8
! tourisme, dont 2	! expérience de 9	!	années
! années en qualité	!années en qualité	!	d'expérience
! de cadre	! de cadrec dans le	!	dans l'hôtel-
! ou justifier d'une	!secteur du tourisme	!	lerie ou le
! experience de 8	!	!	tourisme, dont
! années en qualité	!	!	15 année en
! de cadre dans le	!	!	qualité de
!secteur du tourisme	!	!	cadre,
!	!	!	Ou justifier
!	!	!	d'une
!	!	! 6	expérience de
!	!	!	10 années en
!	!	!	qualité de
!	!	!	cadre dans le
!	!	!	secteur du
!	!	!	tourisme

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite):

CATEGORIES	! SAN ETOILE	! 1 ETOILE	! 2 ETOILES
RUBRIQUES	! !	! !	! !
8.2 personne d'exploitation *	! Qualifié !	! Qualifié !	! Qualifié !
8.3 Tenue	-	! pour le personnel ! d'exploitation	!Tenue uniforme !pour le ! perspnnel !d'exploitation
	! sanitaires et ! vestiaires ! indépendants et ! appropriés pour le	! sanitaires et ! vestiaires ! indépendant et ! appropriés pour le	! Installation ! sanitaires et ! vestiaires !indépendant et !appropriés pour ! personnel
9 Divers 9.1- Service médical			!! ! Boîte à ! pharmacie
	! Eclairage des ! chambres et des ! couloires	! chambres et des	! Eclairages des ! chambres et ! des couloires
9.3 Réserve d'eau	! avec capacité	!avec la capacité ! de l'hôtel	!Oui, en rapport ! avec la ! capacité de ! l'hôtel

Tableau (suite):

1 - NORMES DE CLASSEMENT DES HOTELS (suite):

CATEGORIES	! 3 ETOILES	! 4 ETOILES	! 5 ETOILES
RUBRIQUES	! !	' ! !	!
8.2 personne d'exploitation *	: ! Qualifié !	: ! Qualifié !	! Qualifié !
8.3 Tenue	_		!Tenue uniforme !pour le ! perspnnel !d'exploitation !+identification
7.4 Sanitaires	!Installation ! sanitaires et ! vestiaires ! indépendants et ! appropriés pour le ! personnel	! sanitaires et ! vestiaires ! indépendant et	! Installation ! sanitaires et ! vestiaires !indépendant et !appropriés pour ! personnel
9 Divers 9.1- Service médical	!! ! Boîte à ! pharmacie	!! ! ! Infermier !	!infermier avec ! médecin
9.2 Groupe éléctro- -gène de secours Repassage	! électrique	! alimentaion ! électrique ! générale !	! alimentation ! électrique ! générale
9.3 Réserve d'eau	! avec capacité	! Oui, en rapport !avec la capacité ! de l'hôtel !	!Oui, en rapport ! avec la ! capacité de ! l'hôtel

^{*} Par" personnel d'exploitation" s'entend tout le personnel en contact avec la clientèle ainssi que le personnel de cuisine, le cas "échéant.

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES

CATEGORIE	! 1 !	2	! 3
	! ETOILE !	ETOILES	! ETOILES
RUBRIQUES	!!!		!
	-!!		!
1 - Conditions	! Etablissement !	Etablissement	! Etablissement
Générales	! caractérisé pour!	caractérisé pour	! tcaractérisé pour
	! un ameublement et!	un ameublement et	! un ameublement et
	! des installations!	des installations	s! des installations
	! de qualité !	de bonne qualité	! de très bonne
	! acceptable ainsi !	ainssi d'un bon	! qualité ainssi
	! qu'un bon état !	état d'entretien	! q'un bon état
	! d'entretien et un!	et un bon	! d'entretien et
	! et un bon !	comportement de	! un bon
	! comportement de !	son personnel	! comprtement de
	! de son personnel !		! son personnel
	-!!		·!
2 espaces verts	!Au minimum: 15% !	Au minimum : 15%	! Au minimum: 15%
	!de la superficie !	-	! de la superficie
	! totale de !	totale de	!totale de

	! l'établissement !	l'établissement	! l'établissement
3 Entrée de la résidence	! clientèle !	clientèle	! ! Entré de la ! clientèle ! indépendente
	!facile et éclairée!	Signalée d'accès facile et éclairée la nuit	
4 Garage/ Parking	! deux (4) unités ! ! d'hébergement+ !	emplacement par	! emplacement par ! 2 unité ! d'hébergement+
5 Espaces communs 5.1- Local administratif et de réception	! cabines ! ! téléphoniques ! ! insonorisées + ! ! cendriers ! ! ! ! ! ! !	avec sièges d'une superficie de 1 m² par chambre (d'au moins 20 m² et un maximum exigible de 40 m²) et comprenant: service de réception + cabines téléphoniques insonorisées + cendriers	! avec salons (! fauteuils +tables ! basses) de bon ! confort, d'une ! superficie de 1m² ! par chambre (d'au
	! Au moins: ! ! restauration ! ! rapide (vente de! ! sandwichs,gâteaux! ! et boissons)	restaurants de bon confort	! restaurants de ! bon confort ! !
5.3- Salon de thé/	! de confort ! ! acceptable !	De bon confort	! De très bon
	· ·		~
	SEMENT DES VILLAGES I		
RUBRIQUES !	ETOILE	!	•
5.5 Salle des !S	Galle des conférences disposant	•	ces Salle des

			! disposant ! d'équipements
	: adequats ! !	-	: d equipements ! adéquats !
5.6 Boutiques	! l'exposition des ! produits de ! l'artisanat, des ! cartes et des ! photographies des	! l'exposition des ! produits de ! l'artisanat, des ! cartes et des ! photographies des !sites touristiques ! Centre commercial !	!sites touristique
communes	! Installations ! sanitaires en bon !état de propreté et ! de fonctionnement ! avec eau chaude et ! froide, et papier !hygiénique+lave-mains !miroir, savon, essuie !-mains,ou sèche mains !+ corbeille à déchets !+ urinoirs	! pour hommes et ! dames ! Installations ! sanitaire en bon !état de propreté et !de fonctionnement !avec eau chaude et !et froide et papier !hygiénique + lave !- mains , miroir, !savon,essuie-mains, !ou sèche mains + !corbeille à déchets !+ urinoirs	!séparés pour ! hommes et dames ! Installations ! sanitaire de !bonne qualité et !de bon état de ! fonctionnement !avec eau chaude !et froide, et ! papier ! hygiénique + ! lave-mains, !miroir, savon , !essuie- mains ou ! sèche-mains +
	! ! !	!	!+ corbeille à ! déchets + ! urinoirs
5.8 Ascenseurs	-	!! A partir du 3ème ! étage	!! ! A partir du ! 3ème étage
5.9 Couloirs/ Passages		! permanence ! Largeur minimale	! Eclairés en ! permanence ! Largeur minimale ! 1,40 m
5.10.Divertis- -sement/Sports	! Salle d'animation / ! disco-thèque/Jardins !	!Salle d'animation/ !disco-thèque/Jardin !	s disco-thèque ! / Jardins
	! Aires de jeux pour ! enfants ! ! !	! Aires de jeux pou: ! enfants ! Terrains de sports ! !	! pour enfants

	! ! !		! Piscine ! Equipements ! audiovisuels
5.11-Climatisation des locaux communs	! Chauffage +	Ventilation	! ! Climatisation (! chaude et ! froide
5.12 Garderie d'enfants	! Garderie avec ! !installation adéquates !et personnel qualifié! !	installation	! Garderie avec ! installation ! adéquates et

installations adéquates et personnel adéquates, et personnel adéquates et personnel qualifié qualifié qualifié

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES (suite).

CATEGORIES	!	1	!	2	!	3	
	!	ETOILE	!	ETOILES	!	ETOILES	
RUBRIQUES	!		!		!		
6 Normes requises pour les unités	! !		! ! !		! ! !		
d'hébergement:	!		!		!		
	!		!		!		
6.1Surfaces habitable	Les		!		!		
minimales:	!		!		!		
(à l'exclusion des	!		!		!		
sanitaires et des balo	cons)		!		!		
	!		!		!		
* Logement pour deux	!		!		!		
(2) personnes	!	10 m ²	!	11 m ²	!	13 m ²	

* Logement pour trois ! (3) et (4) personnes ! quatre - (4) personnes ! * Logement pour cinq	_	! 16 m ² !	! ! 19 m² !
(5) et six personnes ! (6) personnes !	20 m ²	! 21 m ² !	! 25 m²!!
* Logement pour sept ! (7) et huit(8) personnes * Surface supplémentaire pour cuisine		! 26 m² ! ! 26 m² !	! ! 31 m² !
individuelle	! 3 m²	! 3 m²	! 3 m²
équipements des unités ! d'habitation !	bon état avec lit individuel(100 cm x 200 cm) ou grand lit 200 cm x 200 cm) +1 table de chevet avec luminaire par occupant + armoire penderie avec cintres+ 1 table + 1 chaise par occupant + corbeille à papier + cenfrier	! bon état avec ! lit individuel ! (100cm x 100cm) !ou grand lit (!200cm x 200 cm) ! + 1 descente de ! lit par occupant! ! + 1 table à ! chevet avec ! luminaire pare !occupant+ 1 table! ! +1 chaise par !occupant+ armoire! !penderie avec !cintres+ corbeille! à papier+ cendrier ! + téléphone ! !	! individuel (100 ! cm x 200 cm) ou ! grand lit ! (200 cm x 200cm ! + descentes de ! lit à défaut !de moquette + 1 ! table de chevet ! avec luminaire ! par occupant + ! armoire / ! penderie avec e cintres +
! !	état de propreté et de fonctionnement, comprenant: évier avec robinet mélangeur, cuisinière réfrégérateur,plan de travail, placards, hotte ou ventilation vaisselle et ustensiles en	! bon état de ! propreté et de ! fonctionnement !comprenant, évier ! avec robinet ! mélangeur; ! cuisinière, ! réfrégérateur; ! plan de travail ! placards, hotte ! ou ventilation, ! vaisselle et ! ustensiles en ! nombre suffisant	! de bonne ! qualité et en ! bon état de ! propreté et de ! fonctionnement ! comprenant: ! évier avec ! robinet ! mélangeur, ! cuisinière à ! plusieurs feux ! four, ! réfrégérateur,

! ! ou ventilation
! ! vaisselle et
! ! ustensiles en
! ! nombre sufisant

2. - NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES (suite).

CATEGORIES	! 1	! 2	! 3
	! ETOILE	! ETOILES	! ETOILES
RUBRIQUES	!	!	!
Sanitaires	! doivent être ! dotées de salle ! de bain privée ! complète (lavabo ! baignoire ou ! douche + WC), ! d'une surface ! minimale de 3 m ² ! Installations ! sanitaires en ! bon état de	! unités ! d'habitation ! doivent être ! dotées de salle ! de baain privée ! complète (lavabo ! baignoire ou ! ou douche + WC) ! d'une surface ! de 3,5 m² ! Installations ! sanitaires en ! bon état de ! propreté et de ! fonctionnement ! !!	! complète (!lavabo baignoire !ou douche + WC
	_	! Chauffage + ! Ventilation	! Climatisation !chaude et froide
	! Occulation ! extérieur ou ! intérieure	! Occulation ! extérieur ou ! intérieure	
	! En option sur ! demande du client !	! En option sur !demande du client	! En option sur
6.8- Nettoyage des unités d'habitation		! chaque séjour	! A la fin de ! chaque séjour !En option sur

		!		! !	! demande du ! client
6.9- Documentation des unités d'hébergements	5	Règlement Intérieur Instruction de Secours Liste des activ d'animation	rités	! Règelement ! intérieur ! Instruction de ! secours s Liste des ! activités ! d'animation !Guid téléphoniqu	! intérieur ! Instruction de ! secours ! Liste et tarifs ! des prestations ! Guide
7 Services; 7.1- Service de réception	!	! Oui : ! Servi en sall !		! Oui : Servi en ! Salle !	! Oui: Servi en ! Salle !
7.2- Service de réception	!	Service permanent 24h/ ! ! ! !		!	! Service ! permanent 24h/ ! 24h personnel ! de la direction ! et de la !reception prlant ! la lanque arabe !+ l'anglais et ! le français ! au moins
7.3 Service messag	je	!! ! Service permar !	nent	!! !service permanen !	-! t! service ! permanent
7.4 Service coffre	∋ -	! Cccoffre -fort	:	!! ! Ccoffre -fort !	! Coffre- fort
7.5-Service tourist	_	! transport, voy ! et divertissem	yage ment	! transport, ! voyage et ! divertissement	! transport
7.6 Laverie / Blanchisserie		! A la dispositi ! de la clientèl	lon Le	! A la dispositio ! de la clientèle	•
2 NORMES DE CLASS	SEMEI	NT DES VILLAGES	DE V	VACANCES (suite)	
CATEGORIE RUBRIQUES	! 1 !	ETOILE !	! !	ETOILES !	
7.7 Téléphone	Cal té: in: di:	oines léphoniques sonorisées à la sposition de la ientèle	Cak ! té: ! in: ! di:	oines! léphoniques! sonorisées à la!	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clienntèle
8 Personnel: 9. 8. 1 Directeur	! Au	minimum:	Au	minimum: !	Au minimum:

	i en noterrerre et		noterrerre et
		! tourisme ou titre !	
	!étranger équivalent	t étranger équivalent	
	•		équivalent en
	! ou diplôme de en		3 années
	! technicien	! dans l'hôtellerie !	d'expérience
	•		l'hôtellerie ou
	! hôtellerie ou le		ou le tourisme
	! tourisme ou titre		
	!étranger équivalent	t!	
		-	ou diplôme
	•		technicien
	! dans l'hôtellerie	-	supérieur en
	! ou le tourisme		hôtellerie et
		! tourisme ou titre !	
	-	!étranger équivalent!	
			équivalent + 6
		d'expérience dans !	
	•		d'expérience dans
		! le tourisme, dont !	
			le tourisme, dont
	! tourisme ou titre		3 années en
	!étranger équivalent		qualité de cadre
		! Ou diplôme de !	
	! d'expérience dans		Ou diplôme de
	!l'hôtellerie ou le		technicien en
		! tourisme ou titre !	
	! années en qualité	•	tourisme ou titre
			étranger
	!Ou justifier d'une		équivalent + 10
	! expérience de 5		années
	! années en qualité		d'expérience dans
		! le tourisme, dont !	
			le tourisme, dont
		d'expérience dans !	
		-	qualité de cadre
	!	: Caule :	
	!	! Ou justifier d'une!	_
	!	expérience de 6	-
	<u>!</u>	! années en qualité!	
		de cadre dans le !	_
	!	!secteur du tourisme!	
			du tourisme
0.0		!!	
8.2 - Personnel *	!	! !	
d'exploitation et	! Qualité	! Qualité !	Qualité
d'animation	!		
0.2	!	!!	
8.3- Tenue	! Tenue uniforme		Tenue uni forme
	_	! pour le personnel !	
	! d'exploitation	d'exploitation !	d'exploitation +
	: •	:	identification
0 4 Conitains	!	!! ! Tmakallatian	Tackallation
8.4- Sanitaires			Installation
	! sanitaire et		sanitaires et
	! vestiaires	! vestiaires !	vestiaires

! en hôtellerie et ! hôtellerie et ! hôtellerie et

	! indépendants et ! appropriés pour ! le personnel	! appropriés pour le!	indépendant et appropriés pour le personnel
9Divers : 9.1-Service médical	! ! ! Infermier	! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !	Infermier
9.2- Groupe éléctrogène de secours	_	! des couloirs / !! ! passages !	Eclairages des unité d'hébergement et des couloirs / passages
d'eau	! avec capacité	! avec capacité !	Oui en rapport avec capacité du village
			Oui : enlèvement quotidien
* par " personnel d'exploitation " s'enrend tout le personnel en contact avec la clientèel ainsi que le personnel de cuisine.			
2 NORMES DE CLASS	SEMENT DES VILLAGES	DE VACANCES (suite)	
CATEGORIE	! 1	 1 2 1	3

CATEGORIE RUBRIQUES	! 1 ! ! ETOILE !	2 ! ETOILES !	3 ETOILES
1 - Conditions	! des installations!	caractérisé pour un ameublement et ! des installations! de bonne qualité ! ainssi d'un bon état d'entretien ! et un bon comportement de son personnel	des installations
2 Nombre de lits au minimum	!!	100	100
3 Entrée de la résidence	! clientèle ! ! indépendante ! !	clientèle ! indépendente !	Entré de la clientèle indépendente
	!facile et éclairée!	Signalée d'accès ! facile et éclairée! la nuit !	_
4 Garage/ Parking	<pre>! emplacement par ! ! deux (2) unités !</pre>	Gardé avec un (1)! emplacement par ! unité ! d'hébergement !	emplacement par unité

5.1- Local administratif	! de réception + ! cabines ! téléphoniques ! insonorisées + ! cendriers ! !	! ! ! !	! avec salons (! fauteuils +tables ! basses) de bon ! confort, d'une ! superficie de 1m² ! par chambre (d'au ! moins 20 m² et ! un maxiimum ! exigible de 80m²) ! et comprenant: un	
-5.2- Restaurant	!! Facultatif	!! ! Facultatif	!! ! Facultatif	
	!	!	!	
5.3- Salon de thé/ Cafétéria	! ! Cafétéria		! Salon de thé ! de bon cofort	
5.4 - Bar	!	!	! ! Facutlatif	
2 NORMES DE CLASSEMENT DES VILLAGES DE VACANCES (suite)				
2 NORMES DE CLAS 	! 1	! 2	! ! 3	
CATEGORIE	! 1	! 2	! 3 ! ETOILES	
	! 1	! 2	•	
CATEGORIE	! 1	! 2 ! ETOILES ! !		
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des	! 1 ! ETOILE ! !! !	! 2 ! ETOILES ! !	! ETOILES ! !!! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! ! Vetrines pour ! l'expositions des	! 2 ! ETOILES ! ! - ! - ! Vetrines pour ! l'expositions des	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . !	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de	! 2 ! ETOILES ! !! !! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et	2 ! ETOILES ! ! ! ! ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des	2 ! ETOILES ! ! ! ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et ! des catres et des	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des	2 ! ETOILES ! ! - ! ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des ! photographies des	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et ! des catres et des ! photographies des	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des ! photographies ! des sites	2 ! ETOILES ! ! ! ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et ! des catres et des ! photographies des	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des ! photographies ! des sites ! touristiques	ETOILES ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! ! !	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et ! des catres et des ! photographies des !sites touristiques !	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des ! photographies ! des sites ! touristiques !Centre commercial !	! 2 ! ETOILES ! !	! ETOILES ! !	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes 5.6- Boutiques 5.7 - Toilettes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des ! photographies ! des sites ! touristiques !Centre commercial !	! 2 ! ETOILES ! ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des ! photographies des ! sites touristiques ! Centre commercial !	! ETOILES ! ! ! Salles des fêtes ! disposant des ! équipement ! adéquts . ! ! Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et ! des catres et des ! photographies des ! sites touristiques ! ! Centre commercial !	
CATEGORIE RUBRIQUES 5.5 - Salles des Fêtes 5.6- Boutiques 5.7 - Toilettes	! 1 ! ETOILE ! ! ! ! !Vetrines pour ! l'expositions des ! produits de ! l'artisanat et !des cartes et des ! photographies ! des sites ! touristiques ! Centre commercial ! ! W.C publics ! séparés pour ! hommes et dames. ! Installations	! 2 ! ETOILES ! !	! ETOILES ! !	

	! fonctionnement ! avec eau chaude ! et foide , et ! papier ! hygiéniques + !lave-mains, miroir! !savon, essuie - ! mains + corbeille! ! à déchets	fonctionnement lavec eau chaude let froide, et lpapier hyégiénique l + lave- mains, miroir, savon, lessuie -mains ou l sèche- mains + corbeille à ldéchets + urinoirs	et froide, et papier hygéniques+ lave- mains, miroir, savon, essuie- mains ou sèche- alins à
			A partir du 3ème ! étage
5.10- Sports / divertissements	! Jardins !!	•	! Terrains de
5.11- Climatisation des locaux communs	_	_	Climatisation (chaude et froide
- 6- Normes requises unités d'ébergement 6.1- Surfaces habitables minimales (l'exclusion des sanitaires et des balcon) * Studio pour 2	! ! ! !	! ! ! ! ! ! !	! ! ! ! ! 13 m²
personnes * Chaque chambre suplémentaire	! 8m² !	9 m ²	10 m ²
	SEMENT DES VILLAGES	DE VACANCES (suite)	
CATEGORIE RUBRIQUES	! 1 ! ETOILE !	2 ! ! ETOILES	!
équipement des unités d'habitation	! état avec: lit ! individuel (100cm! !x200 cm) ou grand !lit (200cmx200cm) !+ 1 table de chevet ! avec luminaire ! par occupant + ! armoire/penderie ! avec cintres + 1 ! table + chaise ! par occupant +	Mobilier en bon ! état avec : lit individuel -100cm ! x200cm) ou grand ! lit (200cm x200cm) t + 1 décente de lit ! par occupant + 1 ! table + chaise par ! occupant + armoire ! penderie avec ! cintres + corbeille ! à papier+ cendrier ! + téléphone	état avec : lit individuel (100cm x 100 cm) ou grand lit (200cm x 200 cm) + descent de lit à défaut de moquette + 1 table de chevet avec luminaire par cocupant+ armoire

	! papier + cendrier ! ! ! ! !		cintres+coiffeuse ! secrétaire avec ! chaise par ! occupant + ! corbeille à ! papier + cendrier ! + téléphone + ! téléviseur + ! décoration adaptée
des cuisines	! bon état de ! propreté et de ! fonctionnement ! comprenant: évier ! avec robinet ! mélangeur, ! cuisinière, ! réfrigérateur, ! plan de travail ! placards, hotte ! ou ventilation ! vaisselle et ! ustensiles en	bon état de propreté et de fonctionnement comprenant: évier avec robinet mélangeur, cuisinière, réfrigérateur, plan de travail placards, hotte ou ventilation vaisselle et ustensiles en	Installation en bon état de propreté et de fonctionnement comprenant: évier avec robinet mélangeur, cuisinière à plusieurs feux, four,réfrigérateur plan de travail placards, hotte ou vaisselle et ustensiles en nombre dufisant
	! Chaffage + ! ventilation	2	Climatisation chaude et froide
	! extérieure ou		Occulation ! extérieure ou ! intérieure
2 NORMES DE CLASS	SEMENT DES VILLAGES	DE VACANCES (suite)	
CATEGORIE RUBRIQUES	! 1 ! ETOILE !	2 ETOILES	! 3 ! ETOILES
	_	En option sur	-
6.8- Nettoyage des unités d'habitation		!	A la fin de chaque sjour En option sur demande du client
d'hébergement	! intérieure ! Instruction de ! secours ! Liste des	Règlement intérieure ! Instruction de ! secours !Listes des activités ! d'animation	Règlement intérieure Instruction de secours

	!	1	l
7 Services 7.1- Services de réception	. –	! ! !	Service permanent 24h/24h Personnel de la direction et de la réception parlant la langue arabe + l'anglais et le français au moins
7.2 Service messages	! Service parmanent	! service permanent !	! service permanent
7.3- Service conffort - fort	! Conffort- fort	! Conffort- fort	conffort- fort
touristique		transports, voyages et divertissements	
	! A la disposition !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	! A la disposition ! de la clientèle	! A la disposition ! de la clientèle
	! téléphoniques ! insonorisées à ! la disposition de	! téléphoniques ! insonorisées à la ! disposition de	Cabines téléphoniques insonorisées à la disposition de la clientèle
2 NORMES DE CLASS	SEMENT DES RESIDENCE	ES TOURISTIQUES (su	ite)
CATEGORIE RUBRIQUES	! 1 ! ETOILE !	! 2 ! ETOILES !	! 3 ! ETOILES !
8. 1 Directeur	! Au minimum: ! diplôme supérieur ! en hôtellerie et ! tourisme ou titre !étranger équivalen ! ! ou diplôme de en ! technicien ! supérieur en ! hôtellerie ou le ! tourisme ou titre !étranger équivalen !+ 3 années ! d'expérience ! dans l'hôtellerie ! ou le tourisme ! dont 1 année ! d'expérience de	! Au minimum: ! diplôme supérieur ! hôtellerie et ! tourisme ou titre ! étranger équivalent ! + 1 année ! d'expérience ! dans l'hôtellerie ! ou le tourisme ! ! t ! ou diplôme de ! technicien ! supérieur en ! hôtellerie et ! tourisme ou titre !étranger équivalent	! Au minimum: ! diplôme supérieur ! hôtellerie et !tourisme ou titre t étranger ! équivalent en ! 3 années ! d'expérience ! l'hôtellerie ou ! ou le tourisme ! ! ou diplôme ! technicien ! supérieur en ! hôtellerie et ! tourisme ou titre

	! ou diplôme de ! technicien en ! hôtellerie et		d'expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont
	! d'expérience dans !l'hôtellerie ou le ! tourisme, dont 3 ! années en qualité	! technicien en !! hôtellerie et !! tourisme ou titre !! étranger !!	Ou diplôme de technicien en hôtellerie et tourisme ou titre étranger équivalent + 10
	! années en qualité ! de cadre dans le ! secteur du ! tourisme !	! l'hôtellerie ou !!! le tourisme, dont !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	l'hôtellerie ou le tourisme, dont
	! ! !	! Ou justifier d'une! ! expérience de 6 ! ! années en qualité! ! de cadre dans le ! !secteur du tourisme!	d'une expérience de 8 années en qualité de cadre
8.2 - Personnel * d'exploitation	! ! Qualité !	! Qualité !	Qualité
!	! pour le personnel	•	pour le personnel
	! sanitaire et ! vestiaires ! indépendants et ! appropriés pour	! Installation !! ! sanitaires et !	Installation sanitaires et vestiaires indépendant et appropriés pour
	! Boite à ! Pharmacie	! Boite à !	Boite à Pharmacie
éléctrogène de secours	Eclairage des ! unités ! d'hébergement et ! des passages	Eclairage des unité! ! d'hébergement et ! ! des passages !	unité d'hébergement et des passages
9.3- Réserve d'eau	! Oui: en rapport ! avec capacité ! de la résidence	! Oui: en rapport !! ! avec capacité !! ! de la résidence !	
	•	!! ! Oui: enlèvement !	Oui : enlèvement

pobelles ! quotidien ! quotidien ! quotidien * par " personnel d'exploitation " s'enrend tout le personnel en contact avec la clientèel ainsi que le personnel de cuisine le cas écheant.

4- NORMES DE CLASSEMENT DES TERRAINS DE CAMPING

4- NORMES DE CLASSEM	MENT DES TERRAINS DE		
CTEGORIES	1 ETOILES	! 2 ! ! ETOILES ! ! !	3 ETOILES
l'hectre !	doivent être délimités et numérotés	! démimités et !	Les emplacements doivent être délimités et numérotés
	L'alimentation minimale en eau potable doit correspondre à 30 litres par personne par jour Un nombre sufisant de robinet d'eau avec tyaux	! L'alimentation !! L'alimentation !! minimale en eau !! potable doit !! correspondre à 30 e litre par !! personne par jour!!!Un nombre sufisant	minimale en eau potable doit correspondre à 30 litres par personne par jour Un nombre sufisant de robinet d'eau avec tuyaux
	d'évacuation ou d'épuration aux règlements sanitaires	! de raccordement ! ! au réseau public! ! ou création des ! ! moyens ! ! particuliers ! ! d'évacuation ou! ! d'épuration aux! ! règlement ! ! sanitaires	de raccordement au réseau public ou création des moyens particuliers d'évacuation ou
	carrossable à une voie publique Les voies intérieures doivent être carrossables par tous temps et réalisées sur un sol stabilisé	! carrossable à !! ! une voie publique ! Les voies ! t intérieures ! ! doivent être ! ! carrossables par! ! tous temps et ! ! réalisées sur ! ! un sol stabilisé!	intérieures doivent être carrossables par tous temps et réalisées sur un sol stabilisé
5 Elcairage	Toutes les parties communes et voies principales intérieures doivent être éclairées la nuit	!Toutes les parties !communes et voies! ! principales !! ! intérieures !!	Toutes les parties communes et voies principales intérieures

	1	I I	
loocaux communs	! Les installations ! ! fixes et les blocs!! !saniataires doivent! ! être réalisés avec	!fixes et les blocs !sanitaires doivent	
	! des matériaux de		:
	! qualité avec sol	! de qualité avec !	
	! carrelé et murs		
	! revêtus de faïence		
	!pour les installation		
		! les ! installations !	
	! Les terrains de		
	! comping doivent	!!!	
	! disposer de :	! Les terrains de !	
		! comping doivent !	
	! d'administration	! disposer de : !	
		!* 1 bureau !	
		d'administration!	
		! * 1 lieu de !	
		! rencontre et !	
	!	d'animation!	
4- NORMES DE CLASSE	MENT DES TERRAINS DE		
CTEGORIES	! 1	! 2 !	3
	! ETOILES	! ETOILES !	ETOILES
RUBRIQUES	! !	! !!	
	: !Ramassage quotidien!	Ramassage !! quotidient des !	Ramassage quotidient des
	! se faire dans des	ordures!	
	! poubelles avec		
	! couvercle ou un	!se faire dans des!	se faires dans des
			poubelles avec
		! convercle ou un !	
	! Le nombre minimum		enclos réservé
	! de poubelles par ! hectare est de 10.		à cet effet . Le nombre minimum
			de poubelles par
			hectare est de 10.
		•	
	!	! hectares est de !	
		! hectares est de ! ! 10 . !	
	! !	! 10 . ! !!	
8 Espace verts	! !!! 10% au minimum de	! 10 . ! !! !10% au minimum de!	
8 Espace verts	! !! ! 10% au minimum de ! la superficie du	! 10 . ! !!! !10% au minimum de! ! la superficie du!	la superficie du
	! !! ! 10% au minimum de ! la superficie du ! terrain doivent	! 10 . ! !! !10% au minimum de! ! la superficie du! ! terrain doivent !	la superficie du terrain doivent
	! !! ! 10% au minimum de ! la superficie du ! terrain doivent ! être plantés en	! 10 . ! !! !10% au minimum de! ! la superficie du! ! terrain doivent ! !être plantées en !	la superficie du terrain doivent être plantées en
	! !! ! 10% au minimum de ! la superficie du ! terrain doivent	! 10 . ! !! !10% au minimum de! ! la superficie du! ! terrain doivent ! !être plantées en !	la superficie du terrain doivent être plantées en arabes plantées
	! !! ! 10% au minimum de ! la superficie du ! terrain doivent ! être plantés en ! arabes ou arbustes !ou autres formes de !	! 10 . ! !! !10% au minimum de! ! la superficie du!! ! terrain doivent ! !être plantées en ! !arabes ou arbustes !ou autres formes !	la superficie du terrain doivent être plantées en arabes plantées
	! !! ! 10% au minimum de ! la superficie du ! terrain doivent ! être plantés en ! arabes ou arbustes	! 10 . ! !! !10% au minimum de! ! la superficie du! ! terrain doivent ! !être plantées en ! !arabes ou arbustes !ou autres formes !	la superficie du terrain doivent être plantées en arabes plantées en arabes ou
	!	! 10 . ! !! !10% au minimum de! ! la superficie du! ! terrain doivent ! !être plantées en ! !arabes ou arbustes !ou autres formes ! ! de végétation !	la superficie du terrain doivent être plantées en arabes plantées en arabes ou arbustes ou autres formes de

	!préservé et protégé ! ! !	! être préservé et! ! protégé !	Le cadre naturel existant doit être préservé et protégé
9Equipements de lutte contre l'incendie	! équipements de ! lutte contre ! l'incendie .	! Disponibilité ! ! équipement de ! ! lutte contre ! ! l'incendie . ! ! Affichage des ! ! instruction de ! ! secours !	Disponibilité équipements de lutte contre l'incendie . Affichage des instructions de secours
10 Service médical		!Trousse de secours !+ dispositif ! ! d'évacuation !	Trousse de secours + dispositif d'évacuation
11 Parking	! Emplacements en ! rapport avec la !capacité du terrain !	! capacité du !	Emplacement en rapport avec la capacité du terain
12 Possibilité de dépôt de valeurs	! ! ! Coffre- fort !	!	Coffre - fort
13Sécurité	!Clôture de sécurité ! Gardiennage !		Clôture de sécurité Gardiennage
	! minimum de la ! superficie réservé ! aux routes ! intérieures, aux ! espaces libres, ! aux installations ! communes et aux ! jeux collectifs ! est de 10 % ! Le nombre maximum ! d'emplacements sur ! le terrain restant ! de 100 . ! La superficie d'un ! emplacement est ! 90 m²	! minimum de la ! !superficie réservé ! aux routes ! ! intérieures, aux! ! espaces libres, ! !aux installations! ! communes et aux ! ! jeux collectifs ! ! et de 15% ! !Le nombre maximum! !d'emplacement sur! !le terrain restant ! est de 90 . ! ! La superficies ! ! d'un emplacement! ! est de 95 m² !	espaces libres aux installations communes et aux jeux collectifs est de 20% Le nombre maximum d'emplacement sur terrain restant est de 80 . La superficie d'un emplacement est de
	! 1 ! ETOILES	! 2 ! ! ETOILES !	3 ETOILES
RUBRIQUES	! !	! !!	
2- Voirie	! !		Voies principales intérieures avec

	!	!!!	fondation et
	! !		couche de surface
Sanitaires !	et 1 pour dames) par 20 personnes au maximum 2 douches communes (1 pour hommes et 1 pur dames) par 30 personnes au maximum . 2 WC. communes (1 pour hommes et 1 pour dames) par 30 personnes au maximum . 1 pour dames) par 1 an au maximum . 1 urinoir par 70	! (1 pour hommes et! ! 1 pour dames) ! ! par 15 personnes! ! au maximum ! ! 2. couches ! ! communes (1 ! ! pour hommes et 1! ! pour dames) par! ! 30 personnes au ! ! maximum ! ! 2. WC. Communs ! ! (1 pour hommes ! ! et 1 pour dammes! ! par 30 personnes! ! au maximum ! ! 1 urinoir par 70! ! personnes au !	(1 pour hommes et 1 pour dames) par 10 personnes au maximum 2. douches communes (1 pour dames et 1 pour hommes) par 25 personnes au maximum 2.WC communs (1 pour hommes et 1 pour dames) par 20 personnes au maximum 1 urinoir par 70
pour lavage !	! par 50 personnes ! au maximum	! de la vaisselle! ! par 50 personnes! ! au maximum ! !1 bac pour lavage! ! du linge pour 75! ! personnes au !	de la vaisselle par 25 personnes aux maximum 1 bac pour lavage du linge pour 25
5 Distration	! Aire de jeux !	! Terrains de jeux!! avec équipements!	_
	Téléphone sur les lieux ou à proximit du terrain de comping	é les lieux ou à ! ! proximité du ! !terrain de comping	lieux ou à proximité du
7 Restauration	!	! ! ! !	Restauration rapide ou vente de boissons
8 Possibilité d'approvisionnement!		! Sur place ou ! ! à proximité du ! ! terrains !	Sur place ou à proximité du
2 NORMES DE CLASS	SEMENT DES TERRAINS	DE CAMPING (suite)
CATEGORIE RUBRIQUES	! 1 !! ! ETOILE !!	2 ETOILES	! 3 ! ETOILES !
	!!		!

			_	
9 Dircteur		! Au minimum:		Au minimum:
			-	diplôme supérieur
	! en hôtellerie et !			! hôtellerie et
	! tourisme ou titre!			
	!étranger équivalent	_	-	_
	!	! + 3 année		! équivalent +
	! ou diplôme de en !			1 année
				d'expérience
	•	! ou le tour:		! l'hôtellerie ou
	! hôtellerie ou le !		ée en !	! ou le tourisme
	! tourisme ou titre!	-	į	!
	!étranger équivalent		!	!
		! ou diplôme		l ou diplôme
	<u> </u>	! technicien		! technicien
	! dans l'hôtellerie!	_		! supérieur en
		! hôtellerie		! hôtellerie et
				! tourisme ou titre
		létranger équ		
	•	!+ 6 années	•	! équivalent + 5
		d'expérienc		
	<u> </u>	! l'hôteller:		d'expérience dans
			•	l'hôtellerie ou
		! 3 années ei		le tourisme, dont
	! tourisme ou titre!	_	cadre !	2 années en
	!étranger équivalent			! qualité de cadre
		! ou justifie		!
	! d'expérience dans!			! Ou justifier
	!l'hôtellerie ou le!			d'une expérience
	! tourisme, dont 2	-		de 6 années en
	! années en qualité!			! qualité de cadre
	! de cadre	secteur di		dans le secteur
	!	! tourisme		du tourisme
	!Ou justifier d'une!			
	! expérience de 5			
	! années en qualité!			
	! de cadre dans le !		!	!
	! secteur du			
	! tourisme			
5 NORMES DE CLASS	EMENT DES MOTELS OU	RELAIS		
CATEGORIES	 ! 1	•		2
CATEGORIES	: ±	:		2
DUBBLOUES	: ! ETOILE	:		ETOILES
RUBRIQUES	! ETOILE	: !-		ETOILES
1 Conditions	!Etablissoments	: zaractóricó!	F+ablice	sement caractérisé
générales				ameublement et des
generares	! installations of		_	
	! acceptable ains	_		
	! bon état d'entr	_	_	entretien et un
	! un bon comporte			portement de son
	! son personnel		personne	
	!	1-		
2 Nombre de chamb	ores!	!		
au minimum	! 10	i		10
	·!	: 		
	•	•		

	! signlée, d'accès facile !	indépendante
	!1 emplacement par chambre ! ! + parking autocars !	
5 NORMES DE CLASSEME	NT DES MOTELS OU RELAIS (su	ite):
CATEGORIE	! 1	! 2
RUBRIQUE	! ETOILE !	! ETOILE !
	! ! !	! siège d'une superficie de
	! ! Cafétéria 24h/24h ! Au moins: restauration ! rapide (vente de sand- ! wichs, gâteaux et boissons	! Restaurant de bon confort !
	! photographies des sites ! touristiques . ! Boutiques pour vente de ! tabac, journaux, carte ! postale, produits ! d'artisanat et produits de ! toilette .	ts des produits de ! l'artisanat, des cartes ! et des photographies des ! sites touristiques . ! Boutiques pour vente de ! tabac, journaux, carte ! postale, produits, ! d'artisanat et produits ! de toulette .
5.4- Toilettes communes	! W.C publics séparés pour ! hommes et dames ! Installation sanitaires en ! bon état de propreté et de ! fonctionnement avec eau ! chaude et froide, et ! papier hygénique + !lave-mains, miroir, savon, !essuie-mains ou sèche-mains ! + corbeille à déchets + ! urinoirs.	! WC publics séparés pour ! hommes et dames . ! Installation sanitaires ! en bon état de propreté ! et de fonctionnement avec ! eau chaude et froide, et ! papier hygiéniques + ! lave-mains, miroir, savon ! essuie-mains ou sèche- ! mains + corbeille à ! déchets + urinoirs .
5.5- Ascenseurs	! ! A partir du 3ème étage !	! A partir du 3 ème étage

	-	! Eclairés en permanence ! Largeur minimale 1,40m
5.7- Divertissement		! Jardins aménagés !Aires de jeux pour enfants
5.8- Chauffage des locaux communs	! Chauffage + ventillation !	! Chauffage + ventillation !
6 Normes requise pour les chambres6.1-Surfaces minimales(à l'exclusion des sanitaires et des balcons)	: ! ! !	: ! ! ! !
*Chambre à 2 personnes * Chmbre à 3 personnes		! 11 m ² ! 13 m ²
5 NORMES DE CLASSEME	NT DES MOTELS OU RELAIS (su	ite):
CATEGORIE RUBRIQUE	! 1 ! ETOILE !	! 2 ! ETOILE !
équipements	!luminaire par table occupan [.] ! + armoire/penderie avec ! cintres + corbeille à ! papier + cendrier !	! avec : lit individuel !(100cm x200cm) + 1 ! descente de lit par
sanitaires	! bain privée complète (! lavabo + baignoire ou ! douche + WC) d'une ! surface minimale de 3 m² ! - Installation sanitaires ! en bon état de propreté et ! de fonctionnement, avec ! eau chaude et froide et !papier hygiénique + miroir ! et luminaire au dessus du ! lavabo, prise pour rasoir !électrique savon, shampooing !	! doivent être dotées de ! salles de bain privée ! complète (lavabo + ! baignoire ou douche + WC) ! d'une surface minimale ! de 3,5 m² !- Installation sanitaires ! en bon état de propreté ! et de fonctionnement, ! avec eau chaude et froide !et papier hygiénique + ! miroir et luminaire au - g dessus du lavabo, prise ! pour rasoir électrique ! savon shampooing
6.4- Chauffage	! Chauffage + ventilation	! Chauffage + ventilation

	! Occulation extérieure ou ! intérieure	! Occulation extérieure ! ou intérieure
-	-	: ! Bonne qualité !
* Quantité en circulation et en stock , par lit - Draps - Tailes d'oreiller; - Couverture; -Serviettes de toilette - Serviette de bain	! ! ! ! 6 ! 3	! ! ! ! 6 ! 3 ! 2 ! 3
et taies d'oreillers	!- Après chaque départ de ! client !- Ou tous les 3 jours, pour ! pour le même client .	! client !- Ou tous les 3 jours;
sanitaires	! - Ou tous les 2 jours,	! client
	! - Règlement intérieure ! - Instructions de secours !	
7 Services : 7.1- Service petit-déjeuner	! ! ! Servi en salle !	!! ! ! Servi en salle !
5 NORMES DE CLASSEMEN	NT DES MOTELS OU RELAIS (su:	ite):
CATEGORIE RUBRIQUE	! 1 ! ETOILE !	! 2 ! ETOILE !
7.2- Service de réception	! Service permanant ! 24h/24h	! Service permanant ! 24h/24h
7.3- Service coffre- cfort	! Coffre- fort !	! Coffre -fort !
7.4- Téléphone	!	! Téléphone dans toutes ! les chambres et salles ! communes
8.1- Directeur	! Au minimum: ! - diplôme supérieur en ! hôtellerie et tourisme ou ! titre étranger équivalent ! - Ou diplôme de technicien ! supérieur en hôtellerie et	! hôtellerie et tourisme ! ou titre étranger ! équivalent + 1 années

	! - Ou diplôme de technicien ! en hôtellerie et tourisme !ou titre étranger équivalent ! + 6 années d'expérience ! dans l'hôtellerie ou le ! tourisme, dont 3 années en ! qualité de cadre ! Ou justifier d'une ! expérience de 5 années en ! qualité de cadre dans le ! secteur du tourisme	!- Ou diplôme de technicien ! supérieur en hôtellerie ! ou le tourisme ou titre ! étranger équivalent + 5 ! années en qualité de ! cadre . !- Ou diplôme de technicien t en hôtellerie ou le ! tourisme ou titre étranger ! équivalent + 8 années ! d'expérience dans ! l'hôtellerie ou le ! tourisme, dont 5 années ! en qualité de cadre .	
8.2- Personnel d'exploitation*	! Qualifié	! ! Qualifié	
	! Tenue uniforme pour le ! personnel d'exploitation	_	
9 Divers : 9.1-service médical	! Boite à Pharmacie !	! Boite à pharmacie !	
_	! Eclairage des chambres ! et couloirs/ passages	! Eclairage des chambres ! et couloirs / passages	
	! Oui, en rapport avec ! capacité du motel/ relais		
9.4 Station de service	! - Station de carburant ou ! à défaut près d'une station ! de carburant. !- Contrôle et réparation ! des pneumatiques	n à défaut près d'une ! station de carburant.	
* par " personnel d'exp ainsi que le personnel	ploitation " s'entend tout le de cuisine .	e contact avec la clientèle	
6 NORMES DE CLASSEMENT DES AUBERGES:			
CATEGORIE	! 1	! 2 ! ETOILE	
RUBRIQUE	! ETOILE ! !		

2Nombres de chambres au minimum 6	générales :	! Etablissement caractérisé ! par un ameublement et des ! installations de qualité ! acceptable ainsi qu'un bon ! état d'entretien et un bon ! comportement de son ! personnel	! par un ameublement et des ! installations de bonne ! qualité ainsi qu'un bon ! état d'entretien et un
indépendante. indépendante Signalée, d'accès faciles Sièges d'une superficie Sièges d'une superficie	_, _,		! ! 6
avec la capacité d'auberge avec la capacité d'auberge	-	! indépendante. !- Signalée, d'accès faciles	! indépendante . !-Signalée, d'accès faciles
5.1- Hall de réception! de réception+ cabines ! sièges d'une superficie ! téléphoniques insonorisées! de 1 m² par chambre (d'au !+ cendriers !moins 20 m² et un maximum ! exigible de 40 m²) et ! comprenant: un service de ! comprenant: un service de ! réception + cabines ! téléphoniques ! insonorisées + cendriers ! téléphoniques ! insonorisées + cendriers !		_	
rapide (vente de sandwichs! Restaurant de bon confort gâteaux et boissons)	5.1- Hall de réception	! de réception+ cabines ! téléphoniques insonorisées !+ cendriers ! !	! sièges d'une superficie ! de 1 m² par chambre (d'au !moins 20 m² et un maximum ! exigible de 40 m²) et ! comprenant: un service de ! réception + cabines ! téléphoniques
-5.4- Boutiques ! Vitrines pour l'exposition!Vitrines pour l'exposition !des produits de l'artisanat, des produits de ! des cartes et des ! l'artisanat, des cartes ! photographies des ! et des photographies des ! touristiques ! sites touristiques		!rapide (vente de sandwichs	! Restaurant de bon confort !
des produits de l'artisanat, des produits de des cartes et des l'artisanat, des cartes photographies des et des photographies des touristiques sites touristiques sites touristiques sites touristiques formula formul	5.3- Cafétéria	!! ! De confort acceptable	!! ! De bon confort
!des produits de l'artisanat, des produits de ! des cartes et des ! l'artisanat, des cartes ! photogrphies des sites ! et des photographies des ! touristiques ! sites touristiques	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	! Vitrines pour l'exposition	! n!Vitrines pour
!- WC publics séparés pour ! -WC publics séparées pour communes ! hommes et dames ! hommes et dames ! hommes et dames ! - Installations sanitaires ! en bon état de propreté ! en bon état de propreté ! en bon état de propreté ! et de fonctionnement avec ! et de fonctionnement ! eau chaude et froide et ! avec eau chaude froide ! papier hygiénique + ! et papier hygiénique + ! lave- mains , miroir, ! lave- mains, miroir, savon ! savon , essuie-mains ou ! essuie-mains ou sèche - ! sèche-mains + corbeille à ! mains + corbeille à ! déchets + urinoirs ! déchets + urinoirs	-	! des cartes et des ! photogrphies des sites ! touristiques	! l'artisanat, des cartes ! et des photographies des ! sites touristiques
	communes	!- WC publics séparés pour ! hommes et dames ! - Installations sanitaires ! en bon état de propreté !et de fonctionnement avec ! eau chaude et froide et ! papier hygiénique+ ! lave- mains , miroir, ! savon , essuie-mains ou ! sèche-mains + corbeille à	! -WC publics séparées pour ! hommes et dames !- Installations sanitaires !en bon état de propreté ! et de fonctionnement ! avec eau chaude froide ! et papier hygiénique + ! lave- mains, miroir, savon ! essuie-mains ou sèche - ! mains + corbeille à
!!	5.6- Ascenseurs	!! ! A partire du 3 ème étage !	! A partir du 3 ème étage !

	! - Eclairés en permanence. ! - Largeur minimale 1,40 m²	
5.8- Chauffage des locaux communs	! Chauffage + Ventilation !	! Chauffage + Ventilation !
6 NORMES DE CLASSEME	NT DES AUBERGES (suite)	
CATEGORIE RUBRIQUE	! 1 ! ETOILE !	! 2 ! ETOILE !
6 Normes requise pour les chambres 6.1-Surfaces minimales (à l'exclusion des sanitaires et des balcons) *Chambre à 2 personnes * Chmbre à 3 personnes	! ! ! 10 m ²	! ! ! ! ! ! 11 m ² ! 13 m ²
équipements	!luminaire par table occupant ! + armoire/penderie avec ! cintres + corbeille à ! papier + cendrier !	! avec : lit individuel !(100cm x200cm) + 1 ! descente de lit par t occupant + 1 table de
sanitaires	! surface minimale de 3 m ² ! - Installation sanitaires ! en bon état de propreté et ! de fonctionnement, avec ! eau chaude et froide et !papier hygiénique + miroir ! et luminaire au dessus du ! lavabo, prise pour rasoir !électrique savon, shampooing!	doivent être dotées de salles de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC) d'une surface minimale de 3,5 m² l- Installation sanitaires en bon état de propreté et de fonctionnement, avec eau chaude et froide let papier hygiénique + l miroir et luminaire au -
6.4- Chauffage	!! ! Chauffage + ventilation	! Chauffage + ventilation
	! Occulation extérieure ou ! intérieure	! Occulation extérieure ! ou intérieure

	!	
6.6- Linge	Qualité acceptable	Bonne qualité
* Quantité en circulation et en stock , par lit - Draps - Tailes d'oreiller; - Couverture; -Serviettes de toilette - Serviette de bain	! ! ! 6 ! 3 ! 2 = 3	! ! ! 6 ! 3 ! 2 ! 3
et taies d'oreillers	!- Après chaque départ de ! client !- Ou tous les 3 jours, pour ! pour le même client .	! client !- Ou tous les 3 jours;
sanitaires	! - Ou tous les 2 jours,	! - Après chaque départ du ! client !- Ou tous les 2 jours, ! pour le même client
	! - Règlement intérieure ! - Instructions de secours !	
7 Services : 7.1- Service petit-déjeuner	! ! Servi en salle	! ! Servi en salle !
6 NORMES DE CLASSEME	NT DES AUBERGES (suite)	
CATEGORIE RUBRIQUE	! 1 ! ETOILE !	2 ! ETOILE
7.2- Service de réception	Service permanant 24h/24h	Service permanant ! 24h/24h
7.3- Service coffre- cfort	·	! Coffre -fort
7.4- Téléphone	!	Téléphone dans toutes les chambres et salles communes
8.1- Directeur	! Au minimum: ! - diplôme supérieur en ! hôtellerie et tourisme ou ! titre étranger équivalent ! - Ou diplôme de technicien ! supérieur en hôtellerie et ! tourisme ou titre étranger ! équivalent + 2 années	! hôtellerie et tourisme ! ou titre étranger ! équivalent !

	!! 'hôtellerie ou le tourisme! dont 1 année en qualité de!! cadre!! - Ou diplôme de technicien!! en hôtellerie et tourisme!! en hôtellerie et tourisme!! + 5 années d'expérience!! dans l'hôtellerie ou le!! tourisme, dont 2 années en!! qualité de cadre!! Ou justifier d'une!! expérience de 5 années en!! qualité de cadre dans le!! secteur du tourisme!!	! étranger équivalent + 3 ! années en qualité de ! cadre . !- Ou diplôme de technicien t en hôtellerie ou le !tourisme ou titre étranger ! équivalent + 6 années ! d'expérience dans ! l'hôtellerie ou le ! tourisme, dont 3 années ! en qualité de cadre .
8.2- Personnel	! !	! !
d'exploitation°	! Qualifié	! Qualifié
		! Tenue uniforme pour le ! personnel d'exploitation
9 Divers : 9.1-service médical	! ! Boite à Pharmacie !	! Boite à pharmacie !
_	_	! Eclairage des chambres ! et couloirs
		! Oui, en rapport avec ! capacité de l'auberge
* par " personnel d'exp ainsi que le personnel	ploitation " s'entend tout le de cuisine .	e contact avec la clientèle
7 NORMES DE CLASSEME	NT DE CHALETS	
CATEGORIE RUBRIQUE	! 1 ! ETOILE !	! 2 ! ETOILE !
1 Qualité des installations	_	Acceptable
2 Accès du chalet	! Facile	: ! Facile
3 Surfaces habitales minimales (à l'exclusion des sanitaires et des balcons)		!
* Studio pour 2	! ! 10 m ²	! ! 11 m²
personnes * Chaque chambre	! ! 8 m²	! ! 9 m²

suplémentaire	!	!	
sanitaires ! ! ! !	P-Toutes les chambres doive être dotées de salle de bain privée complète (lavabo + baignoire ou douche + WC) d'une surface minimale de 3 m² - Installation sanitaires en bon état de propreté e de fonctionnement, avec eau chaude et froide et papier hygiénique + miroir et luminaire au dessus du lavabo,	! doivent être dotées de ! salles de bain privée ! complète (lavabo + ! baignoire ou douche + WC) ! d'une surface minimale ! de 3,5 m ² t!- Installation sanitaires ! en bon état de propreté ! et de fonctionnement, ! avec eau chaude et froide	
5. Chauffage	Chauffage + ventilation	! Chauffage + ventilation	
	Occulation extérieure ou intérieure	! Occulation extérieure ! ou intérieure	
7 Divers : 7.1- Fournitures des ! équipements des ! logements	En option sur demande	! En option sur demande ! !	
7.2- Nettoyage des !	En option sur demande du client	! En option sur demande ! du client	
7.3-Groupe éléctrogène de secours	Eclairage des unités d'habitation	! Eclairage des unités ! d'habitation	
	Oui, en rapport avec la capacité du chalet	-! ! Oui, en rapport avec la ! capacité du chalet	
8 NORMES DE CLASSEME	INT DES PENSIONS :		
RUBRIQUES		GORIE UNIQUE	
1 Conditions générales ! Etablissements caractéri ! des installations de bon ! état d'entretien et un b ! personnel		érisé par un ameublement et bonne qualité aisi qu'un bon n bon comportement de son	
	! 5 au minimum et 15 au	!! ! 5 au minimum et 15 au maximum	
3 Entrée de la pension	on ! Signalée et éclairée		
4- Espaces communs:	! Hall de réception av ! comptoir de réceptio ! insonorisées + cendri	n + cabines téléphoniques	
4.2- Restauration	! - Salle à manger de b	- Salle à manger de bon confort	

	! - Cuisine collective comprenant; évier avec ! robinet mélangeur + cuisinière à plusieurs feux + ! réfréigérateur + plan de travail + placards + ! hotte ou ventilation
_	! Vitrines pour l'exposition des produits de ! l'artisanat, des cartes et des photographies des ! sites touristiques .
	!- WC publics séparés pour hommes et dames . !- Installations sanitaires en bon état de propreté ! et de fonctionnement avec eaux chaude et froide ! et papier hygiénique + lave-mais, miroir, savon, ! essuie- mains uo sèche-mains + corbeille à ! déchets
	: ! A partir du 3ème étage.
4.6 Couloirs	!! ! - Eclairés en permanence . ! - Largeur minimale 1,40 m
7.7- Chauffages des locaux communs	!! ! ! Chauffages + Ventilation
<pre>5- Normes requise pour les Chambres: 5.1- Surfaces minimales (à l'exclusion des sanitaires et des balcons * Chambre à 2 personnes; * Chambre à 3 personnes</pre>	! ! !
	! Mobilier en bon état avec lit individuel (100cm x ! 200 cm) ou grand lit (200cm x 200cm à + 1 table ! de chevet avec luminaire par occupant + ! armoire/penderie avec cintres + corbeille à ! papier + cendrier
5.3- Installations sanitaires	!- Toutes les chambres doivent être dotées de salle ! de bain privée complète (lavabo+ baignoire ou ! douche + WC), d'une surface minimale de 3 m² !- Installations sanitaire en bon état de propreté ! et de fonctionnement avec eau chaude et froide + ! miroir et luminaire au dessus du lavabo , prise ! pour rasoir électrique
5.4- Chauffage	! Chauffage + Ventilation
	! Occulation extérieure ou intérieure
5.6- Documentation dans les chambres	!! ! - Règlement intérieure ! - Instructions de secours
6 Services : 6.1-Service petit déjeuner	!

6.2- Service de réception	! Coffre- fort	
6.3- Service coffre- fort	! Coffre - fort	
7 Divers 7.1- Gérant	! Au minimum : ! - diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ou ! titre étranger équivalent !- Ou diplôme suprérieur en hôtellerie et tourisme ! ou titre étranger équivalent + 2 années ! d'experience dans l'hôtellerie ou le tourisme ! - Ou diplôme supérieur en hôtellerie et tourisme ! ou titre étranger équivalent + 5 années ! expérience dans l'hôtellerie ou le tourisme, dont ! 2 année en qualité de cadre . ! - Ou justifier d'une expérience d 5 années en ! qualité de cadre dans le secteur du tourisme	
7.2- Service médical	Boîte à pharmacie	
de secours	Eclairage des chambres et des couloirs !	
	! Oui, en rapport avec capacité de la pension	
9 - NORMES DE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME RUBRIQUES ! CATEGORIE UNIQUE		
1-Nombre d'unités d'héberge au maximum:	!	
2 - Surfaces habitables minimales (à !'exclusion des sanitain et des balcons) 2.1 - Logements en chambre * Chambre à 2 personnes * Chambre à 3 personnes	! ! res ! !	
2.2 - Logement en apparteme * Studio pour 2 personnes * Chaque chambre supplément * Surface supplémentaire pour la cuisine	! 10 m ² taire 8 m ²	
3 - Mobilier et équipement	! Mobilier en bon état avec lit individuel (100 ! cm x 200 cm) ou grand lit (200 cm x 200 cm) + ! 1 table de chevet avec luminaire par occupant !+ armoire/penderie avec cintres + corbeille à ! papier + cendrier.	
4 - Equipements des cuisine	es: ! Installations en bon état de propreté et de ! fonctionnement, comprenant (en cas ! d'appartements) évier avec robinet mélangeur,	

	! cuisinière, réfrigérateur, plan de travail, ! placards, hotte ou ventilation, vaisselle et ! ustensiles en nombre suffisant.	
5 - Installations sanitaires	!- Toutes les unités d'hébergement sont dotées ! de salle de bain privée complète (lavabo + ! baignoire ou douche + WC), d'une surface ! minimale de 3 m². ! - Installations sanitaires en bon état de ! propreté et de fonctionnement avec ! eau chaude et froide + miroir et luminaire au ! dessus du lavabo, prise pour rasoir ! électrique.	
6 - Chauffage et ventilation	! Chauffage + Ventilation	
7 - Fenêtres	! Occultation extérieure ou intérieure.	
10 - NORMES DE CLASSEMENT DES GITES D'ETAPE		
RUBRIQUES	! CATEGORIE UNIQUE	
1 - Situation	! - Site naturel approprié. ! - Accès facile.	
2 - Installations	!- Chambre avec lit individuel (100 cm x 200 ! cm), 1 matelas et 1 couverture par occupant. !- Salle commune aménagée pour la cuisine et la ! restauration avec appareils de cuisson, ! matériels de cuisine et restauration, table, ! 1 siège par occupant. !- Installation sanitaire minimale avec ! lavabo, douche, + 1 WC par 10 personnes.	
3 - Divers	! - Réserve d'eau. ! - Possibilité de chauffage. ! - Boîte à pharmacie. ! - Gardiennage.	